

sortir le gouvernement de la Nouvelle-Écosse de cette situation, de verser les 5 millions de dollars prévus lors du lancement de l'entreprise, alors qu'on s'attendait de voir l'usine produire bien avant le délai fixé par la loi pour obtenir des subventions de l'ADA.

Comme le versement de ce paiement exige maintenant une mesure législative spéciale, nous proposons de remédier plus avant aux problèmes financiers de la Nouvelle-Écosse en demandant au Parlement d'autoriser, au moyen du bill à l'étude, le paiement de la subvention en versements échelonnés, au fur et à mesure de la restauration de l'usine. Cette formule est plus avantageuse que celle du programme ADA, où la subvention ne doit être payée qu'une fois l'usine en marche.

Voilà, monsieur l'Orateur, l'essentiel de la mesure législative à l'étude. Je suis persuadé que les députés des deux côtés de la Chambre la jugent nécessaire à l'économie du Cap-Breton. Au nom du ministre, je demande donc à la Chambre d'approuver le bill autorisant l'attribution d'une subvention à la Nouvelle-Écosse pour lui permettre d'aider la Deuterium of Canada Limited.

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire veut-il nous donner l'impression qu'avec l'adoption du bill à l'étude, les 5 millions de dollars mis à la disposition de la Deuterium of Canada représenteraient un maximum?

**M. O'Connell:** Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon intention. Le Parlement du Canada aurait pour rôle d'autoriser le versement de cette subvention de 5 millions de dollars. Comme le premier ministre l'a déclaré le 10 avril dernier, le gouvernement canadien a déjà autorisé l'Énergie atomique du Canada, Limitée, à offrir d'autre aide financière, soit le versement anticipé d'une année de production dont la valeur est établie à 16.4 millions de dollars, et une augmentation du prix par livre d'eau lourde pendant la durée du contrat d'environ 20 millions de dollars, à peu près \$2 la livre. Ainsi, ces deux sources d'aide supplémentaire ont déjà été promises, non pas par le Parlement, mais par l'entremise de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, grâce aux dispositions prises avec la province de la Nouvelle-Écosse.

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, en présentant le bill à la Chambre au nom du ministre, le secrétaire parlementaire a résumé les difficultés éprouvées à l'usine d'eau lourde de Glace Bay. Je crois parler au nom des citoyens de cette ville en disant qu'ils sont heureux de l'aide mise à leur disposition et du fait, comme le secrétaire parlementaire l'a dit, que le nouveau gouvernement de la Nouvelle-Écosse, élu ces jours derniers, semble avoir exprimé son intention au gouvernement fédéral de rétablir l'usine. Cette question occupe la première place dans l'esprit des citoyens de cette localité, et je dirais même des citoyens du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse tout entière. Les dispositions prises pour que l'Énergie atomique du Canada, Limitée fasse une avance aidera sûrement pour ce qui est de la première année de production.

Une des questions les plus importantes pour la plupart des gens, depuis déjà quelque temps, a trait à la disponibilité de la nouvelle direction qui relève de M. R. B. Cameron et de M. Nazzer, qui est censé être une des sommités dans ce domaine. Sous leur direction, on devrait pouvoir mettre l'usine sur pied. Nous sommes heureux que le bill ait été présenté aussi tôt, de sorte qu'on pourra se mettre à la tâche sans délai. En dépit des déclarations voulant le contraire, le gouvernement de M. G. I. Smith en Nouvelle-Écosse y a travaillé fort et loyalement, et sous la direction de M. Cameron et de M. Nazzer nous en sommes maintenant au point où grâce à cette aide financière l'entreprise pourra être lancée. Sous la direction de ces deux personnes très compétentes, on devrait pouvoir y parvenir. Bien entendu, c'est là une grande source d'aide et de réconfort pour les habitants du Cap-Breton et, je le répète, de la Nouvelle-Écosse tout entière. Je suis enchanté d'entendre le secrétaire parlementaire dire que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, aujourd'hui libéral bien entendu, a l'intention de mener à bonne fin le rétablissement de cette usine. J'exprime ma gratitude.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, beaucoup d'entre nous s'inquiètent depuis longtemps de la mise au point de cette usine d'eau lourde de la Nouvelle-Écosse, d'autant plus que même si les projets datent de bien des années, jusqu'ici l'usine n'a jamais produit d'eau lourde. Beaucoup d'entre nous sont au courant des difficultés qu'éprouvent les provinces Maritimes. Nous savons aussi que l'expansion additionnelle espérée dans la région dépendra de la production de cette usine: eau lourde et sous-produits. C'est sur la base de cette production qu'on devait créer une industrie entièrement nouvelle, qui rendrait la province beaucoup plus indépendante.

Certains d'entre nous hésiteront à voter en ce moment en faveur du bill. Si je m'exprime ainsi, c'est à cause des événements de ces derniers mois, notamment des déclarations de l'un des ministres du cabinet. Sur les lieux, il a déclaré au gouvernement conservateur que, à moins qu'il n'offre d'autres projets précurseurs du succès attendu, la somme de 41 millions de dollars que le gouvernement fédéral avait conditionnellement consentie, ne serait pas fournie. Chose très intéressante, le ministre en question semble maintenant n'avoir aucune objection au versement de cette subvention de 5 millions à la province, notamment à cause du changement de gouvernement. Je fais confiance au gouvernement et je signale que ce n'est pas pour cela qu'on présente ce bill, qui a été préparé il y a déjà quelque temps. Après vérification, je constate qu'il est identique à celui dont nous avions été saisis bien auparavant. De fait, la date initiale est le 15 juin 1970: le bill n'est donc pas nouveau et il n'a pas été présenté à cause du changement de gouvernement.

● (12.30 p.m.)

On ne peut vraiment conclure, à l'heure actuelle, que les projets soient tels qu'on puisse être sûr que cette usine commencera à fonctionner et à produire de l'eau